

AVIS D'ATTRIBUTION ACCORD CADRE DE SERVICES

1 – Identification de la consultation

MARCHE 2023-02 PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'UNIVERSITE RENNES 2 – SITES DE RENNES ET SAINT-BRIEUC

2 – Objet

Le présent accord-cadre a pour objectif d'assurer des prestations de nettoyage des locaux de l'ensemble des sites de l'Université Rennes 2 situés à Rennes et Saint-Brieuc.

Les prestations comprennent :

- l'entretien courant des locaux dont le nettoyage des surfaces vitrées de types vitrines, portes d'entrée, hublots, cloisonnements intérieurs, ... ainsi que toute surface vitrée ne nécessitant aucun moyen de lavage, ...
- les prestations ponctuelles, particulières ou exceptionnelles de types prestations de nettoyage lors des journées portes ouvertes, remise en état suite colloques, chantiers, ... vitreries intérieures et extérieures des bâtiments, panneaux photovoltaïques, ...

3 – Caractéristiques

3.1 – Procédure retenue

Appel d'offres ouvert européen en application des articles L2124-2 et R2124-2 du Code de la Commande Publique (CCP). Il s'agit d'un accord-cadre mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2162-1 à 5, R2162-13 et 14 du CCP qui s'exécute uniquement par bons de commande.

3.2 – Valeur estimée

Il est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre de 4 400 000 € HT.

3.3 – Allotissement

Le présent accord-cadre est composé d'un lot unique au sens des articles L2113-10 du CCP compte-tenu du caractère homogène des fournitures, travaux et services objets du présent marché.

3.4 – Tranches

Sans objet.

3.5 – PSE

3.5.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

3.5.2 – PSE facultatives

Sans objet.

3.6 – Variantes

Sans objet.

3.7 – Durée du marché

L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans à compter du 1^{er} mai 2023. Il pourra être renouvelé tacitement 2 fois pour une période d'1 an sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

En cas de changement de titulaire, une période de préparation est prévue **du 1^{er} au 30 avril 2023 inclus**.

3.8 – Lieux d'exécution

Les prestations s'exécutent sur les lieux suivants dépendant de l'Université Rennes 2 :

Sites de Rennes

Campus Villejean

Place du Recteur Henri Le Moal
35000 RENNES

Campus La Harpe

25 Avenue Charles Tillon
35000 RENNES

Archives de la Critique d'Art (ACA)

4 Allée Marie Berhaut
35000 Rennes

Sites de St Brieuc

Campus Mazier

2 Avenue Antoine Mazier
22000 SAINT-BRIEUC

Gymnase de la Vallée

Allée de la Plaine
22000 SAINT-BRIEUC

Des lieux d'exécution pourront être ajoutés ou supprimés par avenant durant toute la période d'exécution.

3.9 – Visite des lieux

3.9.1 – Visite obligatoire

Les candidats devront obligatoirement procéder à une reconnaissance physique des lieux (accès et configuration d'ensemble). Les candidats devront à cette occasion, s'informer de toute particularité de l'opération qui leur paraîtrait importante (hauteur sous plafond, sous poutre, sous gaine, ...). Ils ne pourront, en effet, invoquer par la suite aucune incertitude ou imprécision pour motiver un surcoût quelconque.

Les visites pourront être organisées conjointement avec plusieurs candidats selon les règles sanitaires en vigueur.

3.9.2 – Visite facultative

Sans objet

3.10 – Critères de jugement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Valeur TECHNIQUE appréciée notamment au regard de l'Annexe 1 – CRTA et du mémoire technique :	50 %
- Délais	10 %
- Aspects environnementaux (produits, flotte véhicule, ...)	10 %
- Moyens organisationnels (le nombre de personnel mis à disposition pour effectuer les prestations par bâtiment, le nombre d'heures passées pour effectuer les prestations par bâtiment, le processus de formation des personnels, la gestion des remplaçants, les dispositifs d'auto-contrôle, ...)	30 %
PRIX des prestations au regard des éléments renseignés en annexes financières 2 et 3	50 %
- Annexe n°2 - Prix forfaitaires mensuels de l'entretien courant	40 %
- Annexe n°3 - Prix forfaitaires des prestations ponctuelles de vitrerie par bâtiment	10 %

4 – Analyse des offres

Nombre d'offres reçues : 10

Nombre d'offres reçues de la part de PME : 0

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 10

5 - Attribution

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : Non

Nom de l'attributaire : ATALIAN PROPLETE, 56 Rue Ampère – 75017 PARIS

Département de l'entreprise : 75

Adresse internet : <https://atalian.fr/proprete/>

L'entreprise est une PME : Non

Date de notification du marché : 28/03/2023

Valeur totale finale du lot : 4 400 000 € HT

Le marché est susceptible d'être sous-traité ? Oui

6 – Procédures de recours

La décision du 16/03/2023 de la Commission de la Commande Publique attribuant le présent marché, peut faire l'objet d'un recours devant les instances citées ci-dessous, dans les deux mois à compter de la publication du présent avis d'attribution.

6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte - CS 44416
35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

6.2 – Coordonnées du comité consultation régional

DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics
22, mail Pablo Picasso - BP 24209
44042 NANTES Cedex 1
Tél : 02 53 46 79 83
Courriel : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr

7 – Identification de l'acheteur

Université RENNES 2
Direction des Finances et du Pilotage
Pôle Commande Publique
(Bâtiment Présidence – Porte 403)
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex
@ : achatsmarches@univ-rennes2.fr
<https://www.univ-rennes2.fr/>
SIRET 19350937900015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

8 – Publicité

8.1 – Avis d'Appel Public à la Concurrence

Avis BOAMP n° 23-9886
Date d'envoi à la publication : 20/01/2023
Date de publication : 23/01/2023

Avis JOUE n° 2023/S018-049095
Date d'envoi à la publication : 20/01/2023
Date de publication : 25/01/2023

8.2 – Avis d'attribution

Date d'envoi à la publication du présent avis : 30/03/2023